



## COMPTE RENDU CAPC N°6 Recours en évaluation du 1er juin 2016

### Ordre du jour

- 1- Examen de titularisation d'agents de constatation de 1<sup>ère</sup> classe (AC1).
- 2- Validation des listes des agents promus aux grades d'AC1, ACP2 et ACP1 au titre de l'année 2016.
- 3- Détachement dans le corps des agents de constatation des services déconcentrés de la DGDDI d'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe du ministère de l'intérieur.
- 4- Suite de l'examen des demandes en révision des cadences d'avancement des agents de constatation de 1<sup>ère</sup> classe (AC1), agents de constatation principaux de 2<sup>ème</sup> classe (ACP2) et agents de constatation principaux de 1<sup>ère</sup> classe (ACP1) au titre de l'année 2015 (formations restreintes).

Le SNAD CGT a lu une déclaration liminaire.

En réponse à notre question sur le report de la date de mutation pour les agents en provenance ou à destination d'un DOM, le Président nous a assuré qu'il veille à ce que la note de A2 dans ce sens soit appliquée aux agents ayant des difficultés à rejoindre leur future résidence au 1<sup>er</sup> juillet.

### **1- Examen de titularisation d'agents de constatation de 1<sup>ère</sup> classe (AC1)**

167 agents de la 64ème session d'agents de constatation +1 agent de la 60ème session sont titularisés.

2 agents ont eu 4 mois de prolongation de stage.

8 agents ont eu 6 mois de prolongation de stage.

1 dossier particulier d'un agent a une prolongation de stage de 6 mois.

L'administration s'engage à expliquer aux collègues la raison de leur prolongation de stage notamment pour ceux devant se présenter de nouveau à l'oral en appuyant sur le fait qu'ils bénéficieront ainsi d'un temps supplémentaire de préparation de cette épreuve.

VOTE SNAD CGT : Pour

## **2 -Validation des listes des agents promus aux grades d'AC1, ACP2 et ACP1 au titre de l'année 2016.**

### **TABLEAU D'AVANCEMENT au grade d'AC1**

*Suite aux GT du 26.10.12 et du 23.04.13, les critères d'établissement des listes de vocation aux tableaux d'avancement de la catégorie C ont été modifiés. Il doit en effet être maintenant retenu, dans l'ancienneté des agents ayant vocation, la durée de tous les services publics, y compris les périodes d'interruption de service, effectuée par ceux-ci.*

*Compte tenu de ce niveau critère, pourront être inscrits au tableau d'avancement du grade d'agent de constatation de 1ère classe, les agents de constatation de 2ème classe qui auront atteint le 5ème de leur grade au 31/12/16, avec 5 ans de service effectifs dans leur grade. Ils doivent également avoir obtenu au moins la cadence moyenne d'avancement au cours de l'année précédente. Les agents ayant fait preuve d'insuffisance professionnelle doivent être écartés du tableau. De même, sont retirés les agents ayant subi une sanction disciplinaire non amnistiée et d'une certaine gravité.*

Pour le TA les agents ayants vocation à passer au grade d'AC1.

24 agents prouvables.

4 agents inscrits et 1 en liste complémentaire.

VOTE SNAD CGT: CONTRE

Explication de vote : Le vote n'est pas contre la promotion des agents mais contre le fait que les agents ne passent pas automatiquement au grade supérieur dès que les critères retenus sont atteints. Le SNAD CGT dénonce cette dérive liées aux contraintes budgétaires.

### **TABLEAU D'AVANCEMENT au grade d'ACP2**

*Suite aux GT du 26.10.12 et du 23.04.13, les critères d'établissement des listes de vocation aux tableaux d'avancement de la catégorie C ont été modifiés. Il doit en effet être maintenant retenu, dans l'ancienneté des agents ayant vocation, la durée de tous les services publics, y compris les périodes d'interruption de service, effectuée par ceux-ci.*

*Compte tenu de ce niveau critère, pourront être inscrits au tableau d'avancement du grade d'agent de constatation principale de 2ème classe, les agents de constatation de 1ère classe qui auront atteint le 5ème échelon de leur grade au 31/12/16, avec 6 ans de service effectifs dans leur grade. Ils doivent également avoir obtenu au moins la cadence moyenne d'avancement au cours de l'année précédente. Les agents ayant fait preuve d'insuffisance professionnelle doivent être écartés du tableau. De même, sont retirés les agents ayant subi une sanction disciplinaire non amnistiée et d'une certaine gravité.*

*Critères utiles : pour les agents âgés de 53 ans et plus, être proposé et avoir obtenu au moins la cadence moyenne d'avancement au cours de l'année précédente.*

*RAPPEL : Seuls les agents ayant demandé un départ à la retraite à une date postérieure à celle de la publication de l'arrêté de nomination au grade d'ACP2, pourront bénéficier pleinement de leur nouvelle promotion.*

377 ont vocation à la promotion au grade d'ACP2.

129 agents inscrits.

20 en liste complémentaire.

VOTE SNAD CGT: CONTRE

Explication de vote : Le vote n'est pas contre la promotion des agents mais contre le fait que les agents ne passent pas automatiquement au grade supérieur dès que les critères retenus sont atteints. Le SNAD CGT dénonce cette dérive liées aux contraintes budgétaires.

## **TABLEAU D'AVANCEMENT au grade d'ACP1**

*Suite aux GT du 26.10.12 et du 23.04.13, les critères d'établissement des listes de vocation aux tableaux d'avancement de la catégorie C ont été modifiés. Il doit en effet être maintenant retenu, dans l'ancienneté des agents ayant vocation, la durée de tous les services publics, y compris les périodes d'interruption de service, effectuée par ceux-ci.*

*Compte tenu de ce niveau critère, pourront être inscrits au tableau d'avancement du grade d'agent de constatation principale de 1ère classe, les agents de constatation de 2ème classe qui auront atteint avec deux ans d'ancienneté le 6ème échelon de leur grade au 31/12/16 et possèdent 5 ans de service effectifs dans leur grade. Ils doivent également avoir obtenu au moins la cadence moyenne d'avancement au cours de l'année précédente. Les agents ayant fait preuve d'insuffisance professionnelle doivent être écartés du tableau. De même, sont retirés les agents ayant subi une sanction disciplinaire non amnistiée et d'une certaine gravité.*

*Critères utiles : pour les agents âgés de 54 ans et plus, être proposé et avoir obtenu au moins la cadence moyenne d'avancement au cours de l'année précédente.*

*RAPPEL : Seuls les agents ayant demandé un départ à la retraite à une date postérieure à celle de la publication de l'arrêté de nomination au grade d'ACP1, pourront bénéficier pleinement de leur nouvelle promotion.*

326 ont vocation à la promotion au grade d'ACP1.

77 promotions

Liste complémentaire 8 agents.

VOTE SNAD CGT: CONTRE

Explication de vote : Le vote n'est pas contre la promotion des agents mais contre le fait que les agents ne passent pas automatiquement au grade supérieur dès que les critères retenus sont atteints. Le SNAD CGT dénonce cette dérive liée aux contraintes budgétaires.

### **3 - Détachement dans le corps des agents de constatation des services déconcentrés de la DGDDI d'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe du ministère de l'intérieur.**

Vote SNAD CGT: POUR

### **4 - Suite de l'examen des demandes en révision des cadences d'avancement des agents de constatation de première classe(AC1), agents de constatation principaux de deuxième classe(ACP2) et agents de constatation principaux de première classe(ACP1) au titre de l'année 2014(formations restreintes).**

Solde 2015 → 68 mois

20 dossiers

#### **Pour l'année 2015 :**

-Agents de constatation : 4 dossiers ont été étudiés en séance.

3 sur le cadencement et 1 sur la phraséologie.

1 dossier a obtenu 1 mois

Vote SNAD CGT → POUR

2 dossiers ont vu leur cadencement maintenu.

Vote SNAD CGT → CONTRE

1 dossier a vu sa phraséologie maintenue.

Vote SNAD CGT → CONTRE

-Agents de Constatation Principal de seconde classe : 3 dossiers ont été étudiés en séance dont un à double titre, cadencement et phraséologie.

2 dossiers ont obtenu 1 mois  
Vote SNAD CGT → POUR

1 dossier n'a pas obtenu gain de cause.  
Vote SNAD CGT → CONTRE

1 dossier a vu sa phraséologie maintenue.  
Vote SNAD CGT → CONTRE

-Agents de Constatation Principal de première classe : 13 dossiers ont été étudiés en séance pour une réduction de cadencement et un à double titre, cadencement et phraséologie.

8 dossiers ont obtenu 1 mois.  
Vote SNAD CGT → POUR

5 dossiers n'ont pas obtenu gain de cause.  
Vote SNAD CGT → CONTRE

1 dossier a vu sa phraséologie maintenue.  
Vote SNAD CGT → CONTRE

20 dossiers ont été traités, 11 mois ont été distribués.

Il reste donc 57 mois pour les CAPC de Recours à venir.

## **INFORMATIONS**

Les élus du SNAD CGT en centrale pour la catégorie C restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vos représentants SNAD CGT

Dominique BRU, Jacky KARPOUZOPOULOS, Arnaud ETCHEGARAY, Gioacchino GARULLI, Frédérique LORENZ, Carmichael BAMBA, Josiane SOULA, Yann

KERHERVÉ

[snad.cgt.elus.c@gmail.com](mailto:snad.cgt.elus.c@gmail.com)